

MAIRIE
DE
HERNY

57580

☎ 03.87.01.01.23

FAX : 03.87.01.03.11

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2017**DOTATION AUX AMORTISSEMENTS**

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une source destinée à les renouveler. Ce procédé permet de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

L'instruction budgétaire et comptable rend obligatoire l'amortissement des biens renouvelables pour les services d'assainissement.

Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer, en application des préconisations réglementaires, la durée d'amortissement retenue.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide de fixer à 30 ans la durée d'amortissement de la subvention versée pour le financement des réseaux d'assainissement au compte 2041512.

TAXES COMMUNALES 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les taxes communales 2017, comme suit :

Taxe d'habitation :	10.03 %
Foncier Bâti :	11.33 %
Foncier non Bâti :	26.59 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte et vote :

- **LE COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Fixé à :

Section de Fonctionnement :	Dépenses réalisées	270 686.78 euros
	Recettes réalisées	475 297.56 euros
	Excédent	204 610.78 euros

Section d'Investissement	Dépenses réalisées	287 713.53 euros
	Recettes réalisées	215 563.48 euros
	Déficit	- 72 150.05 euros

Excédent de l'exercice **132 460.73 euros**

- **L'AFFECTATION DU RESULTAT**

Comme suit :

Résultat de Fonctionnement		204 610.78 euros
Résultat d'Investissement	-	72 150.05 euros
Restes à réaliser en Dépenses d'Investissement :	-	117 000,00 euros
Restes à réaliser en Recettes d'Investissement :	+	47 000,00 euros

Affectation en Section d'Investissement : 142 150.05 euros
Affectation en Section de Fonctionnement : 62 460.73 euros

- **LE COMPTE DE GESTION 2016**

Constatant que celui-ci est identique au Compte Administratif 2016.

- **LE BUDGET PRIMITIF 2017**

Fixé à :

349 300,00 euros en Dépenses et Recettes de Fonctionnement
417 751,00 euros en Dépenses et Recettes d'Investissement

Pour extrait conforme :
Le Maire :
M. HOMBOURGER